

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Al'Al Ben Abdellah - 6ème Etage Anglo Rue Mohamed Fakir et Rue Al'Al Ben Abdellah - Quartier de l'Hortage Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (L.G.) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MD° = 17422 Déclaration de Maladie

N° W19-503991

CA

Maladie Dentaire Optique Autres

13307
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : Société : Royal Air Maroc
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Loubani Hiba
 Date de naissance : 29/07/1993
 Adresse : 29, rue 11, app 6, etg 6 Hay ALMARS (Ex Mazala), Oulfa, 20200
 Tél. : 06 33 73 88 51 Total des frais engagés : 000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SAIEADUI NORA
Ophthalmologiste
193, Bd Oum Rabii 1er étage Oulfa
CASABLANCA
Tél : 05 22 93 03 60 / 07 66 03 95 66

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : LOUBANI HIBA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 20 / 01 / 20

Signature de l'adhérent(e) :



Dr. Nora SAIFAOU

Ophthalmologiste

Adultes & Enfants

Diplôme de formation médicale spécialisée de Paris - Diderot
Diplôme de chirurgie réfractive de Brest - France
Ancien Médecin de l'hôpital 20 Août de Casablanca

- Chirurgie de la cataracte par phacoémulsification
- Chirurgie réfractive
- Maladies et chirurgie des paupières
- Maladies de la cornée (kératocône)
- Maladies de la rétine
- Echographie, Angiographie, OCT et Lasers



د. نورة الصيفاري

طب وجراحة العيون

كبار وصغار

دبلوم تدريب تخصصي في طب العيون بباريس
دبلوم الجراحة الإنكسارية تصحيح النظر ببريست
طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت - الدار البيضاء

- جراحة الجلالة بالليزر
- تصحيح البصر
- أمراض الدموع وجراحة الجفون
- أمراض القرنية
- أمراض الشبكية
- الليزر

ORDONNANCE

Casablanca, le

23/12/19

LOUBANI HIBA

Lunettes pour Co.
Verres organiques, anti-reflets.
OD +1,0 (-0,75 à 160°)
OC +1,50 (-0,75 à 180°)

OPTICAL VISION
Opticienne Optométriste
N° 13, Angle Rue Mly Thami et
Bd Oum Rebia - Hay Hassan
Tel / Fax: 0522 65 87 48

Dr. SAIFAOU Nora
Ophthalmologiste
193, Bd Oum Rabii 1er Etage Oulfa
CASABLANCA
Tél : 05 22 93 03 80 / 07 66 05 95 66

193, شارع أم الربيع (قرب ليدك) الطابق الأول رقم 1 الألفه - الدار البيضاء

193, Bd Oum Rabiaa (à coté de Lydec) 1er Etage N° 1 Oulfa - Casablanca

Tél : 05 22 93 03 80 - GSM : 07 66 05 95 66 - E-mail : drnora.saifaoui@gmail.com

optical vision

N°13 Angle Rue Mly Thami
Et Bd Oum rebia-Hay hassani
Tele /FAX : 0522 65 87 48

N° ICE:002202691000080

Facture N° : 32/2019
Date de facture : 13/01/2020

Nom, prénom (s) LOUBANI HIBA
Médecin : DR NORA SAIFAOU
Date de prescription 23/12/2019

Quantité	Description	PRIX UNITAIRE TTC	PRIX TOTAL TTC
2	verre organique mtc aminci	200,00	400,00
	TOTAL TTC	200,00	400,00
2	DONT TVA		66,66

Arrêtée la présente facture à la somme de QUATRE CENT DIRHAMS

OPTICAL VISION
Opticien Optométriste
N° 13 Angle Rue Mly Thami et
Bd. Oum Rebia - Hay Hassani
Tel/ Fax: 0522 65 87 48

Hay Hassani Angle Bd Moulay Thami Et Oum Rabia Casablanca //taxe professionnelle : 3500967
Registre de commerce : 424713// ICE : 002202691000080// tél : 0522 65 87 48